



# PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Rouen, le 16 juin 2023

### **ARMADA 2023 – GRANDE PARADE DES NAVIRES LORS DE LA DESCENTE EN SEINE CE DIMANCHE 18 JUIN**

Comme c'est le cas tout au long de l'Armada, les services de l'Etat seront fortement mobilisés pour assurer la sécurité de la Grande parade de l'Armada dimanche 18 juin sur 120 kilomètres de rives de Seine entre Rouen et Le Havre.

Pour permettre le départ des navires, la levée du pont Flaubert est programmée de 7h à 15h. Les bateaux quitteront les quais de Rouen entre 8h et 12h pour atteindre Honfleur et l'estuaire entre 15h30 et 21h. Dans l'intervalle, entre 11h30 et 12h, les nombreux spectateurs présents le long de la Seine pourront admirer le passage des emblématiques avions de la patrouille de France.

Ce dimanche, la Grande parade en Seine viendra clôturer l'édition 2023 de l'Armada. Un public nombreux, estimé à 1 million de personnes, est attendu sur les 120 km de berges de la Seine. En outre, plusieurs communes riveraines de la Seine organiseront ou accueilleront sur leurs territoires, des manifestations festives (déjeuner, bals, concerts...).

#### **Dispositif de sécurité**

Le poste de commandement interservices activé sur le site de l'Armada, piloté par le préfet de la Seine-Maritime, assurera la coordination globale de la sécurité de cet événement en articulation avec les dispositifs mis en place par les préfetures de l'Eure et du Calvados et en liaison avec les postes de commandement des services sur le terrain qui seront déployés le long de la Seine.

Pour assurer la sécurité des spectateurs sur les berges et celles des navires sur l'eau, un dispositif spécifique sera mis en place par la Gendarmerie avec des embarcations sur l'eau et des hélicoptères. **Plus de 900 gendarmes seront ainsi mobilisés dans les trois départements Seine-Maritime, Eure et Calvados afin d'assurer la sécurité des spectateurs sur les berges de la Seine et réguler les flux de circulation routière desservant les rives de Seine.**

Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 53 18  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

1

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

En complément, la gendarmerie assurera la sécurisation nautique de la Grande parade à l'aide de neuf embarcations.

La coordination des moyens de gendarmerie sera assurée depuis un poste de commandement situé au niveau de pont de Brotonne, appuyé par trois hélicoptères.

Neuf poste de secours avancés seront activés le long de la Seine, par le SDIS76 sur les communes de La Bouille, Bardouville, Saint-Martin-de-Boscherville, Duclair, Yainville, La Mailleraye-sur-Seine, Rives-en-Seine (X2) et Tancarville.

Sept centres de secours positionnés le long de la Seine seront activés et mobilisés pendant toute la durée de la Grande parade.

Des équipes médicales du Samu de Rouen et du Havre seront prépositionnées et mobilisables par des moyens héliportés (Dragon 76 et Viking 76).

Sur l'eau, la SNSM, société nationale de sauveteurs en mer, sécurisera le convoi avec ses moyens nautiques.

Afin de rechercher une fluidité maximale des axes de circulation bordant la Seine et d'assurer la sécurité du public nombreux pour assister à la parade des navires, il a été décidé :

- d'interdire le stationnement des camping-cars le long de la route départementale 982,
- d'interdire les ponts de Tancarville et de Normandie aux piétons et aux vélos à compter de minuit le dimanche 18 juin. Pour le pont de Brotonne, cette même interdiction débutera à 6 h.  
Cette interdiction sera levée par les forces de l'ordre après le passage du dernier bateau.
- d'accompagner les élus des communes riveraines de la Seine avec des forces de gendarmerie pour définir des aires de stationnement pour les véhicules et camping-cars, réguler la circulation en bords de Seine, l'interdire quand les sites d'accueil seront saturés et d'instaurer autant que possible un sens de circulation unique. Des arrêtés municipaux et métropolitains ont été pris pour cadrer ces restrictions.

### **Le service des bacs de Seine suspendu durant la Grande parade**

Durant la Grande parade, l'exploitation des bacs de Seine sera suspendue, en raison de la fermeture de plusieurs routes desservant l'accès aux bacs dès le milieu de la nuit de samedi à dimanche et le temps du passage des navires.

Ainsi, dimanche 18 juin, les horaires suivants sur les bacs de Seine seront appliqués :

Passage d'eau Val-de-la-Haye > Petit-Couronne : en service à partir de 18 h

Passage d'eau La-Bouille > Sahurs : en service à partir de 18 h

Passage d'eau Jumièges > Heurteauville : pas de service

Passage d'eau Mesnil-Sous-Jumièges > Yville : en service à partir de 18 h

Passage d'eau Duclair > Berville-sur-Seine : en service à partir de 18 h

Passage d'eau Quillebeuf-sur-Seine > Port-Jérôme-sur-Seine : pas de service.

### **Le survol de la Grande parade par drone est interdit**

L'ensemble du linéaire de la Seine, siège de la Grande parade, a fait l'objet de l'instauration d'une zone réglementaire temporaire (ZRT) de survol aérien. Ainsi, tous les vols de drones seront interdits à l'exception de 10 télépilotes accrédités spécifiquement pour la manifestation.

L'usage de caméras aéroportées sur l'itinéraire de la Grande parade, qu'il s'agisse du plan d'eau ou des communes longeant la Seine, est proscrit et les auteurs de toutes tentatives d'infraction, particuliers ou professionnels, seront identifiés et s'exposeront à sanction.